

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **2 juin 2008**

Décision n° **B-2008-0051**

commune (s) : Oullins

objet : Mise à disposition par bail, à l'Opac du Grand Lyon, de l'immeuble situé 16, Grande Rue

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 26 mai 2008

Compte-rendu affiché le : 3 juin 2008

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Kimelfeld, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Besson, M. Brachet, Mme Dognin-Sauze, M. Bouju (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Bret, Barge, Claisse, Vesco.

**Bureau du 2 juin 2008****Décision n° B-2008-0051**

objet : <b>Mise à disposition par bail, à l'Opac du Grand Lyon, de l'immeuble situé 16, Grande Rue</b>
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 mai 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.5.

Par arrêté en date du 25 mars 2008, la Communauté urbaine a décidé d'exercer son droit de préemption dans le cadre de la vente d'un immeuble édifié sur une parcelle de terrain d'une superficie de 1 113 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 38 de la section AH et située 16, Grande Rue à Oullins.

Il s'agit d'un immeuble d'un étage sur rez-de-chaussée, comprenant 3 appartements, représentant une surface habitable totale de 210 mètres carrés. Il serait mis à disposition de l'Opac du Grand Lyon, dont le programme consiste en la réalisation de trois logements en prêt locatif à usage social (PLUS) pour une surface habitable de 210 mètres carrés.

Cette mise à disposition se ferait par bail emphytéotique, d'une durée de 55 ans, selon les modalités suivantes :

- un droit d'entrée s'élevant à 142 554 €,
- le paiement annuel de 1 € symbolique pendant 40 ans (soit 40 € cumulés payés avec le droit d'entrée payables à réception de la copie d'acte non publiée),
- le paiement d'un loyer estimé par France domaine sur les quinze dernières années,
- la réalisation par le preneur des travaux de réhabilitation à hauteur de 167 093 € TTC.

L'Opac du Grand Lyon aurait la jouissance du bien acquis le jour où le Grand Lyon aura lui-même la jouissance.

A l'issue du bail, le bien reviendra à la Communauté urbaine sans indemnités ;

Vu ledit bail emphytéotique ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la mise à disposition, par bail emphytéotique, à l'Opac du Grand Lyon, d'un immeuble situé 16, Grande Rue à Oullins.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer, le moment venu, ledit bail.

**3° - La recette** de 142 554 € sera inscrite au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 752 100 - fonction 072 - opération 7510.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 3 juin 2008.**